
le 22 août, 2006

Lettre à l'éditeur du journal Le Devoir,

Objet: Gros remous aux rapides du Cheval-Blanc

Dans l'édition du 18 août, on rapportait que la mairesse de Pierrefonds, Monique Worth, a déclaré que ni Pierrefonds ni Montreal a les moyens financiers pour acquérir la partie ouest de l'écoterritoire des Rapides-du-cheval-blanc. <Trop cher, dit la Ville.> Il nous est difficile de le croire!

En mai dernier, la Ville approuvait un échange de terrains et cédait à un promoteur la partie construisable de l'écoterritoire dont elle était propriétaire, donnant ainsi le feu vert à un développement résidentiel d'envergure aux Rapides-du-cheval-blanc ouest. Avant l'échange des terrains, la Ville était propriétaire d'environ les deux-tiers du site de construction proposé. (Presque tout le reste de l'écoterritoire, moins le site construisable, est protégé parce qu'il est une zone inondable et il ne peut pas être construit.) Les calculs basés sur le document d'échange de terrains démontrent que la Ville aurait pu acheter la partie du site construisable du promoteur pour environ \$700,000. Alors, avec un modeste investissement la Ville pourrait assurer la protection de la totalité du Cheval-blanc ouest. Au contraire, la Ville a choisi de céder en échange un territoire de propriété publique, constitué d'espaces verts, au profit du privé sans antérieurement consulter les citoyens.

Dans le même article, il est rapporté que Daniel Hodder, responsable des espaces verts et des parcs à la Ville de Montréal, a dit : <qu'il y a des limites à la réglementation> que la Ville peut imposer au promoteur Eh bien, si le petit village de Frelighsburg a trouvé le moyen de sauver pour la postérité le Mont Pinnacle, alors la grande Ville de Montréal peut faire de même pour ce dernier espace vert en bordure de la rivière aux Rapides-du-cheval-blanc.

Al Hayek
Président
Coalition Verte